

aigues-morte

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2016/n° 62/3.2 /06-07/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 14-06-2016 Date de l'affichage : 15-06-2016

OBJET:

VENTE DE LA PARCELLE AO N° 38 RUE ESPARON

Rapporteur: Le Maire

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, Le SIX JUILLET à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Noémie CLAUDEL, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

C.BERTINI à V.BONVICINI F. LABARUSSIAS à R. BOUTEILLER Absents: A. BONNET, P. CATHALA

Secrétaire de Séance : J.C.CAMPOS

N. THEODOSE à G. TRAULLET A. JACINTO à C. BONATO

Par délibération du 9 décembre 2015, le conseil municipal autorisait la vente de la parcelle cadastrée AO n°38, située 22 rue d'Esparon, d'une contenance de 8 a 05 ca à M. Patrick Gabriel CHARLES, demeurant à ARLES, 81 route d'Eyguières, moyennant la somme de 700 000 €.

Le 10 mai 2016, en présence des parties, Me AVEZOU établissait en procès-verbal de difficultés, à la requête de la commune, constatant que M. CHARLES ne disposait pas des fonds nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Le 1^{er} juin dernier Mme Josette CATHALA, demeurant à Aigues-Mortes, 15 Bd Gambetta, se portait acquéreur de la parcelle sus-désignée moyennant la somme de 600 000 € (estimation de France Domaine de 600 000 € en date du 9 Juin 2016)

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- De prendre acte du procès-verbal de difficultés en date du 10 mai 2016.
- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AO 38 d'une superficie de 8 a 05 ca à Mme Josette CATHALA, demeurant à AIGUES-MORTES, 15 Bd Gambetta, moyennant la somme de 600 000 €.
- D'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge exclusive de l'acquéreur
- De désigner Me AVEZOU Alice, notaire à Aigues-Mortes, comme notaire de la commune pour cette opération

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Hôtel de Ville - Place St Louis — BP n° 23 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90.

Fax: 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture 030-213000037-20160706-DCM2016-62-DE Date de télétransmission : 07/07/2016 Date de réception préfecture à p7/07/2016

Philippe CATHALA ne participe ni au débat ni au vote de la question.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

Pour : 21. Abstention : 1 : S. PIGNAN. Contre : 5 : Cédric BONATO (pro. Amandine JACINTO), Rachida BOUTEILLER (pro. Fabrice LABARUSSIAS), G. BER

- adopte la proposition.

Le Maire, Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture : 08-07-2016
- date d'affichage